

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque  
JCG - AM  
N° 2019-D-317

## **DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MEDIATHEQUE L'ALPHA - PARTIR EN LIVRE 2019 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE LOISIRS « SIVOM DES ASBAMAVIS » ET LAURENT RICHARD**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

Considérant l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,

- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition « Partir en livre » organisée par le centre national du Livre, est approuvée la convention de partenariat passée entre GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha, le centre de loisirs « Sivom des Asbamavis » de la commune de Balzac et Monsieur Laurent Richard.

**Article 2** – La convention prévoit que Monsieur Laurent Richard animera un atelier créatif et collectif le jeudi 18 juillet 2019.

**Article 3** – L'intervention de Monsieur Laurent Richard est fixée à la somme de 257 € selon les modalités suivantes :

- L'Alpha : à hauteur de 75 % du tarif soit 192,75 € HT
- Le centre de loisirs « Sivom des Asbamavis » de la commune de Balzac : à hauteur de 25 % soit 64,25 € HT.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 23/07/2019

**Médiathèque L'Alpha  
Convention de Partenariat  
Dans le Cadre du dispositif  
Partir En Livre 2019**

**Entre :**

**L'Alpha Médiathèque Communauté d'agglomération du Grand Angoulême**

Dont le siège est situé : 25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême Tél : 05 45 94 56 17

Numéro SIRET : 200 071 827 000 14 Code APE : 8411Z

Représentée par : M. Jean-François Dauré en sa qualité de Président ou son représentant

Et ci-après désignée par le terme « **l'Alpha** ».

D'une part

**Et :**

**Centre de Loisirs « Sivom des Asbamavis » de la Commune de BALZAC**

Dont le siège est situé : Place, Jean Louis Guez de Balzac, 16430 Balzac Tél : 05 45 68 29 34

Numéro SIRET : 241 600 618 000 29 Code APE : 8411Z

Représenté par : Madame Martine Liège-Talon en sa qualité de Présidente du SIVOM

Et ci-après désigné par le terme « **Centre de Loisirs** »

**Et :**

**Monsieur Laurent Richard**

Dont le siège est situé : 12, Rue Marcel Berthelot 22520 Binic

Tél : 02 96 73 74 88

Et ci-après désigné par le terme « **Auteur-illustrateur** »

D'autre part

La bibliothèque, les médiathèques, la Cité et les centres de loisirs étant ci-après désignées individuellement « **partenaire** » et collectivement les « **partenaires** ».

**ETANT PRELABLEMENT EXPOSE QUE**

« Partir en livre » est une manifestation nationale, gratuite, populaire et festive organisée par le Centre National du Livre sous l'impulsion du Ministère de la Culture. Cette manifestation se décline en évènements organisés par des structures territoriales ayant été labellisées par le CNL.

Grand Angoulême est labellisé depuis 5 ans au regard notamment de l'action de l'Alpha qui œuvre afin que les politiques culturelles prennent toute leur place au sein des politiques communautaires, en réanimant les traditions culturelles, constitutives d'une identité collective.

C'est pourquoi, dans le cadre de la 5ème édition « Partir en Livre », l'Alpha Médiathèque du Grand Angoulême s'associe avec de nombreux partenaires : la Ville de Ruelle sur Touvre, la Cité Internationale de la Bande Dessinée, la ville de Mornac, le centre de loisirs de Brie, le centre de Balzac et la ville d'Angoulême.

Avec "Partir en livre", le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

Cette grande fête du livre pour la jeunesse du 10 au 20 Juillet, se terminera par une représentation de « Chansons Dragon » spectacle Multimédia mêlant la musique, vidéo, conte et dessin en direct. Le spectacle joue des ressources lumineuses et sonores, tout en déroulant des chansons irrésistibles pour enfants. Voyage inoubliable, en trois ....ou quatre dimensions.

## **IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités du partenariat mis en place entre la Médiathèque L'Alpha de Grand Angoulême et les partenaires au titre de la 5ème Edition de « Partir en livre ».

Sur le territoire, cette manifestation culturelle professionnelle, de qualité et innovante, se décline à travers différents évènements mis en place tout au long du mois de juillet, étant entendu que l'accent est mis sur **la promotion de la dimension communautaire** de cette manifestation.

### **Article 2 : Descriptif des évènements mis en place au titre de « Partir en livre »**

**Dans le cadre de la 5ème édition « Partir en livre », les évènements :**

- **Jeudi 18 juillet**

- À partir de 14h30 – Centre de loisirs
- Atelier Crétif & Collectif de Laurent Richard.

**Durée : 1h30 - Entrée libre à partir de 6 ans, [sur inscription à l'accueil de loisirs].**

**CLÔTURE : Samedi 20 juillet – Partir en livre 2019 : à partir de 18h Parvis de L'Alpha et jusqu'à minuit trente**

- CHANSONS DRAGON spectacle son et lumière à 22h00 Entrée libre

Le Projet revisite le genre du concert de dessin pour l'adapter au jeune public.

L'objectif est de mêler vidéo, dessin et musique, et de construire une histoire complète avec une partie narrative, mais aussi, et c'est une nouveauté, de développer une scénographie, par le biais d'une disposition scénique originale, d'un travail spécifique sur la lumière et d'une réflexion sur le dispositif vidéo (multiplication des écrans, théâtre d'ombre...).

Création 2018 avec Arnaud Le Gouëfflec, John Trap, Chapi Chapo, Delgado Jones, Laurent Richard

Mise en scène : Céline Garnavault

Création lumière et scénographie : Vincent Quesnot

### **Article 3 : Responsabilités des évènements**

Chaque partenaire est responsable de l'organisation de l'évènement réalisé sur son territoire ou dans ses locaux. A cet égard, les partenaires s'engagent à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'évènement placé sous leur responsabilité (notamment respect des lois, obtention des autorisations, normes techniques ou de sécurité...).

A cet effet, l'Alpha organisera des réunions de préparation destinées à l'organisation des ateliers.

Dans le même esprit de transparence qui guide cette relation contractuelle, les partenaires s'engagent à présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs à la fin du projet.

## **Article 4 : Communication**

### **Article 4-a Communication de l'Alpha**

L'Alpha s'engage à :

- élaborer des contenus numériques de communication autour des évènements réalisés dans le cadre de la présente convention et utiliser les canaux de communication émergents.
- faire figurer sur les outils de communication les logos des partenaires,
- communiquer auprès de la presse locale et nationale.

### **Article 4-b Communication des Partenaires**

Les partenaires s'engagent à :

- assurer la communication des évènements, objet de la présente convention, sur son site Internet, sa page Facebook et autres canaux de communication.
- communiquer auprès de la presse locale.

## **Article 5 : Bilan**

Un bilan de « Partir en livres » (technique, fréquentation, bilan financier etc..) sera proposé dès le début septembre.

A cet effet, les partenaires s'engagent à transmettre à GrandAngoulême les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'évènement placé sous leur responsabilité.

## **Article 6 – Assurances**

Les parties reconnaissent disposer d'une assurance professionnelle et civile les garantissant contre les dommages éventuels causés aux personnes et aux biens en exécution des obligations qu'elles ont souscrites au titre des présentes.

## **Article 7 : Dispositions financières**

### **7.1 – Coût et prise en charge des actions**

L'Alpha et les partenaires s'engagent à participer financièrement aux actions réalisées dans le cadre de « partir en livre » selon les modalités suivantes :

**7.1.1** – Le tarif applicable par les structures soutenues par le Centre national du livre pour la rémunération des auteurs est fixé à **la somme de 257 €** [tarif ½ Journée dans le cadre des animations sur le territoire de Grand Angoulême] et décomposé comme suit :

- l'Alpha Finance l'animation des ateliers à hauteur de 75% du tarif ½ journée des auteurs, [257 €] ce qui représente **192.75 € HT, avec une TVA à 10%** [cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quinze centimes HT]. La différence à la charge de partenaire.
- Le partenaire s'engage à hauteur des 25 % restant à savoir la somme de **64.25 € HT avec une TVA à 10%** [Soixante-quatre euros et vingt-cinq centimes HT].

### **7.2 – Modalités de paiement**

En vue du règlement des participations prévues à l'article 7.1.1 ci-dessus l'auteur – illustrateur adressera à Grand Angoulême et aux Partenaires une facture à l'issue des actions, objet de la présente convention.

## **Article 8 – Modifications**

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

## **Article 9 – prise d'effet - Durée**

La présente convention est conclue pour la période du 10 Juillet au 20 juillet 2019.

## **Article 10 – Déclaration Sacem**

Chaque partenaire devra déclarer et régler les droits Sacem dans le cadre des animations organisées sur son territoire ou dans ses locaux.

## **Article 11 - Résiliation**

La présente convention cadre sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation deviendra effective une (1) semaine après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement constitutif d'un cas de force majeure.

## **Article 12 – Différends/Litiges**

**12.1** - En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes de la présente convention de partenariat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

**12.2** - En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence à la juridiction administrative compétente.

Fait en Trois exemplaires originaux  
À Angoulême le.....

L'Alpha Médiathèque Communauté d'agglomération de GrandAngoulême	Le centre de Loisirs Sivom des Asbamavis de Balzac	
Pour le Président Le Conseiller Délégué	Pour la Présidente	Pour l'auteur-Illustrateur
Monsieur Jacky Bouchaud	Madame Martine Liège-Talon	Monsieur Laurent Richard